



# Fiche de poste

## INFIRMIER

### CEDAP Hospitalisation ( Centre d'Évaluation et Dispositif d'Accueil Permanent)

#### 1 – Définition :

**La fiche de poste doit être lue avec la fiche métier.**

L'infirmier exerçant au CEDAP est un professionnel expérimenté ou non en psychiatrie. Il est avant tout motivé pour développer et renforcer ses compétences en Santé Mentale au bénéfice des personnes présentant des troubles psychiques.

Ce professionnel possède une maturité suffisante, nécessaire aux soins de la population concernée.

#### 2 – Conditions d'exercice :

L'infirmier s'inscrit dans la dynamique du projet du pôle. Il travaille un projet professionnel individuel d'évolution au sein du service qui pourra être réévalué régulièrement. L'infirmier assure les soins en fonction de l'organisation instituée. Il est placé sous la responsabilité directe du cadre de santé de l'unité qui réalise un entretien de progrès annuel et son évaluation.

#### Lieu d'exercice principal de l'activité :

CEDAP au Centre psychiatrique du Coudray

#### Lieu d'exercice secondaire de l'activité :

CEDAP Urgences dans les locaux du Centre Hospitalier de Chartres.

#### Répartition de temps d'activité : 100%

#### Horaires-Roulements-Rythme de travail : Horaires de journée :

La continuité des soins est assurée 24H/24 et 7jours /7 , ce qui implique que les dimanches et jours fériés seront régulièrement travaillés.

Répartition annuelle du temps de travail sur la base calculée chaque année par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires sont variables : 6h35/14h15, 13h45/21h25, parfois horaire de journée 9h/16h40 avec une pause déjeuner déterminée en fonction de l'activité.

Les roulements sont établis sur le logiciel de gestion du temps de travail et les changements sont validés par le cadre de santé à périodicité définie.

La durée du travail est fixée à 7h40 pour une durée hebdomadaire moyenne de 38h20.

En cas de renfort sur le CEDAP Urgences, se référer aux horaires indiqués sur la fiche de poste .

Selon les besoins institutionnels, il assure ses fonctions dans d'autres unités de l'établissement.

<b>MISSIONS particulières</b>	<b>COMPÉTENCES particulières</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'entretien d'accueil</li> <li>- Recueil de données nécessaires à l'élaboration du projet thérapeutique</li> <li>- Établissement en équipe pluridisciplinaire d'un projet de soin individualisé avec la personne soignée en intégrant l'entourage.</li> <li>- Planification, réalisation et évaluation des actes de soins</li> <li>- Relation d'aide thérapeutique</li> <li>- Réalisation d'entretien infirmier individuel</li> <li>- Surveillance des traitements, administration des Neuroleptiques à Action Prolongée.</li> <li>- Information au patient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder de bonnes connaissances cliniques des pathologies de santé mentale et une expérience de leur prise en charge en phase active</li> <li>- Être capable de conduire un accueil de qualité</li> <li>- Avoir des connaissances des techniques d'entretien infirmier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>x d'accueil</li> <li>x de soutien et d'orientation (même téléphonique)</li> <li>x à visée thérapeutique</li> <li>x d'évaluation clinique et notamment du risque suicidaire</li> </ul> </li> <li>- Utiliser les outils informatiques à disposition</li> <li>- Connaître l'ensemble du dispositif des partenaires du soin ou du médico-social pour orienter efficacement les usagers ou autres interlocuteurs.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux entretiens médicaux</li> <li>- Transmission des activités de soins dans le DPU/DPII</li> <li>- Application des protocoles des différentes tâches administratives définies par l'établissement et par chaque service ( mouvements, gestions des lits, livret d'accueil, inventaires...)</li> <li>- Participation aux différents réunions organisées dans l'unité qu'elles soient cliniques, de régulation ou de pôle</li> <li>- Participation à la vie institutionnelle en prenant part à des groupes de travail.</li> <li>- Accompagnement et intégration des nouveaux professionnels. Transmission du savoir.</li> <li>- Accueil, encadrement et évaluation des étudiants en soins infirmiers</li> <li>- Gestion et contrôle des médicaments et matériels</li> <li>- Élimination des déchets selon la procédure</li> <li>- Tenue du planning personnel en utilisant le logiciel « octime »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses connaissances et son savoir faire particulièrement en matière d'administration de traitements neuroleptiques par voie intra musculaire,</li> <li>- Utiliser ses capacités éducatives et de conseil autour du traitement (traitement per os, piluliers..) ou de l'hygiène de vie en tenant compte les troubles de la personne ou son environnement social ou familial</li> <li>- Savoir manier l'information partagée tout en respectant pleinement l'intégrité et les droits de la personne soignée.</li> <li>- Avoir de solides aptitudes au travail en équipe dans le respect de chacun: <ul style="list-style-type: none"> <li>x Posséder une connaissance précise des limites de sa fonction et s'intégrer dans une dimension pluridisciplinaire.</li> <li>x Accepter les décisions prises en équipe et les appliquer</li> </ul> </li> <li>- Être organisé dans son travail</li> <li>- Inscrire son activité dans le cadre de la dynamique de l'établissement (groupes de travail, commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, démarche de certification)</li> </ul>
---	--

### 3 - Relations professionnelles spécifiques :

- L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de l'unité
- L'ensemble de l'équipe médicale du Centre hospitalier Henri Ey
- Les équipes des autres unités du Centre Hospitalier Henri Ey
- L'encadrement paramédical
- Les partenaires et le réseau

#### **Siège social**

32 rue de la Grève  
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00  
fax. 02 37 44 76 82  
[www.ch-henriey.fr](http://www.ch-henriey.fr)